

Pendant la maladie et lors de la mort du roi Guillaume III Paul Eyschen avait aménagé avec maîtrise et bonheur la régence et la succession au trône du Grand-Duc Adolphe, heureux d'avoir trouvé dans sa verte vieillesse une compensation de la perte, déjà lointaine, de son duché de Nassau, le plus beau parmi les pays germaniques. En conséquence, des relations de confiance mutuelle s'étaient établies entre le Souverain et son Premier ministre qui, dans la suite, vouait le même profond attachement au Grand-Duc Guillaume et à la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde. Le nom de Paul Eyschen est lié étroitement aux trois règnes ; en rappeler quelques épisodes, semble cadrer avec ces pages commémoratives.

Il me souvient d'un accroc à propos duquel le Ministre d'Etat eut chaud. Dans un lot de feuillets de demandes en grâce figurait la supplique d'un administrateur d'une commune rurale, condamné à quelques mois de prison pour faux serment. L'homme avait de bons antécédents et sollicitait la remise de la peine d'emprisonnement. Il était fortement appuyé, mais les autorités judiciaires et la commission *ad hoc* s'étaient prononcées contre la grâce. Ministre du ressort, Paul Eyschen avait néanmoins pris sur lui de proposer la commutation de la peine corporelle en une forte amende. Pour ce faire, il devait avoir des motifs hautement valables. Le Grand-Duc Adolphe en jugeait différemment. Dans la colonne du feuilleton réservée à la décision souveraine, il nota de sa plus belle encre bleue : « Un faux serment est une chose tellement grave, que je ne veux pas faire remise même d'un seul jour de la peine. » Grâcier un parjure, c'était trop demander au vieux Prince chevaleresque qui ne transigeait pas quand la parole jurée était en cause. N'avait-il pas, en quittant son pays sous la contrainte des événements en 1866, dit à son fils Guillaume, âgé alors de 15 ans : « Il se peut que je ne revoie plus jamais ces lieux, mais je préfère tout perdre, plutôt que de faillir à mon serment de confédéré » ! La fortuite divergence de vues ne mit pas la moindre ombre sur la confiante entente entre le Grand-Duc et le ministre : elle fut aplanie après explication et eût été aisément évitée, si le cas avait fait l'objet d'un rapport verbal préalable dont l'omission était due sans nul doute à un oubli. Quant aux raisons du Ministre d'Etat, remettons-nous dans l'esprit qu'à son respect quasi religieux du troisième pouvoir s'alliait la volonté d'humanisation progressive des peines et de leur exécution. N'était-il pas l'auteur d'importantes mesures réformatrices parmi lesquelles la loi de 1892, sur la condamnation conditionnelle, communément dite « loi Eyschen » !

Du règne du Grand-Duc Guillaume le Ministre d'Etat espérait la consolidation et l'affermissement des liens unissant la dynastie au pays. Il appréciait grandement le bon sens, la pondération, le haut sentiment du devoir du Prince. Lorsque, contre toute prévision, la santé du Grand-Duc fut ébranlée par la maladie qui finalement se révéla implacable, Paul Eyschen en était profondément affecté. Au début du mois d'avril 1911, tard dans la soirée, il me dicta le projet du toast émouvant qu'il devait prononcer lors du proche anniversaire de l'in-